



Dans ce numéro



■ COVID-19 : Chronique d'une guerre menée contre un virus mortel invisible et implacable



■ La Réunion : Redéploiement Police/Gendarmerie



■ 2020 : APORTT / COVID-19 Nouveau cycle et nouvelles missions pour les CRS autoroutières

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA
a
Police

ET SI VOUS NOUS FAISIEZ CONFIANCE COMME NOS 3,2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, valable jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. **Réduction appliquée la 1^{re} année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

l'Édito de



Philippe CAPON
Secrétaire Général
UNSA Police

Après avoir connu la colère des « gilets jaunes », notre pays traverse actuellement une crise sanitaire aussi dramatique qu'inédite, liée à la pandémie du coronavirus COVID-19, qui nous impose de vivre différemment. Et elle est vraisemblablement le prélude à une crise économique et sociale qui risque d'affecter profondément et durablement notre modèle de société.

Depuis près de deux années, nos forces de l'ordre sont totalement mobilisées pour protéger la République et ses valeurs, elles luttent aujourd'hui en première ligne dans la guerre contre la COVID-19. Chaque jour, elles contribuent à endiguer la maladie tout en continuant d'assurer leur mission première qui consiste à protéger les biens et les personnes, à lutter contre les crimes et les délits.

C'est dans ce contexte particulier que je souhaite saluer l'engagement de l'ensemble des personnels de la police Nationale, corps actifs, administratifs, techniques et scientifiques, adjoints de sécurité, qui, depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent dans notre histoire contemporaine, sont en première ligne, au péril de leur vie.

Je veux rendre un hommage appuyé à toutes celles et ceux de nos collègues qui, dans l'exercice de leur activité professionnelle ou à l'occasion, ont perdu la vie. J'ai une pensée toute particulière à l'égard de leurs familles et de leurs proches.

Parce que nos collègues sont exposés au risque de contamination dans le cadre de leurs missions classiques de sécurité intérieure, parce qu'ils peuvent eux-même devenir des vecteurs de contamination pour leur entourage, l'UNSA POLICE a toujours exigé la mise en œuvre immédiate des mesures de protection appropriées, ainsi que le dépistage systématique pour chaque suspicion d'affection à la COVID-19 et pour toute reprise d'activité.

L'UNSA POLICE a toujours dénoncé le manque de moyens, l'absence de décisions significatives et de doctrines d'emploi. L'UNSA POLICE a régulièrement exercé son devoir d'alerte en rappelant aux autorités du Ministère de l'Intérieur leurs obligations de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents. L'UNSA POLICE a souligné la nécessité d'accroître les mesures d'aide sociale et d'accompagnement des personnels sur le plan individuel comme sur le plan collectif. L'UNSA POLICE a revendiqué la nécessaire reconnaissance de toute contraction à la COVID-19 ainsi que toute pathologie associée comme maladie professionnelle.

Et l'UNSA POLICE continue de se battre pour plus de respect et de considération à l'égard de notre profession, pour la défense de nos droits, pour la reconnaissance de l'être humain qui se révèle derrière chaque uniforme.

SOMMAIRE

- 5** ■ 2020 : APORTT / COVID-19
Nouveau cycle
et nouvelles missions
pour les CRS autoroutières
- 6** ■ Motocyclistes de la Police
Nationale : Une spécialité
à « Hauts Risques »



- 8** ■ La Réunion : redéploiement
Police/Gendarmerie



- 9** ■ COVID-19
Chronique d'une guerre
menée contre un virus
mortel invisible
et implacable



- 14** ■ Gestion de la COVID-19
par la Préfecture de Police
- 16** ■ RETOUR
sur les conséquences
du protocole 2016
- 19** ■ Message de soutien
aux membres des forces
de l'ordre gendarmes
et policiers
- 21** ■ Pré-adhésion UNRP
- 22** ■ Adhésion UNSA Police
- 23** ■ Grille des salaires 2020

CONTACTS

UNSA Police
25, rue des Tanneries
75013 PARIS
Tél. : 01 43 40 64 27
secretariat@unsapolice.com

Directeur de Publication :
Philippe CAPON
Rédacteur en Chef :
Thomas TOUSSAINT
Assistants de Rédaction :
Bernard LAYES
Thomas TOUSSAINT
Création & Impression :
TACTIC IMPRESSIONS 01 39 86 19 08
Crédit Photos : UNSA POLICE /
Adobe Stock / Shutterstock

Parce que la colère de la profession est légitime, il est urgent d'apporter des réponses audibles, au-delà d'ailleurs du Ministère de l'Intérieur, elles doivent venir du gouvernement et de la Présidence de la République. Les policiers n'en peuvent plus d'être stigmatisés par une société en profond mal être.

Malgré tout, l'UNSA POLICE ne veut pas perdre espoir et notre détermination est intacte à défendre nos droits, à réclamer plus de sécurité et de confort dans l'exercice de notre profession. Le syndicalisme devra vraisemblablement changer de visage, s'adapter aux nouvelles formes de dialogue social, il devra nécessairement demeurer profondément humaniste et solidaire, tel est notre ciment.

C'est dans ce cadre que se prépare notre prochain congrès électif et, comme je l'ai déclaré à maintes reprises depuis notre congrès de 2016, quelle que soit son issue, il s'agit de mon dernier mandat et je ne me représenterai pas à la fonction de secrétaire général. Je reste fidèlement attaché aux valeurs de l'UNSA POLICE que j'ai fait miennes durant tant d'années et je poursuis désormais mon engagement syndical, toujours à vos côtés, en tant que secrétaire général de l'UNSA FASMI.

Je remercie tous les militants qui, agissant dans l'ombre ou en pleine lumière, ont su porter nos valeurs et faire de l'UNSA POLICE une force syndicale de progrès incontestable et incontestée. Ma fierté a été de conduire l'UNSA POLICE dans le droit sillage de nos revendications et de notre idéal de vie socioprofessionnelle.

Et la vie continue, même pour l'UNSA POLICE qui, forte d'une équipe nationale déterminée et aguerrie aux usages du syndicalisme policier, est aujourd'hui à la hauteur des responsabilités et des engagements que doit porter une organisation syndicale qui se veut digne de représenter une catégorie professionnelle encore et toujours en première ligne et sur tous les fronts, à savoir la grande famille de la police nationale.

Les obstacles sont nombreux, les zones d'ombre sont légion, mais nous devons toujours conserver comme objectif commun l'amélioration de nos conditions de vie socioprofessionnelles avec comme références collectives, la solidarité et la fraternité. Ces valeurs constituent les fondamentaux du syndicalisme policier que nous avons toujours prôné, et nos anciens également depuis la naissance de nos organisations syndicales, avant et après la seconde guerre mondiale, qui à l'époque s'appelaient le SNIP des CRS, le SNPT pour les polices urbaines et le SGP pour la police de PARIS.

C'est avec confiance que je passe le relais à mes successeurs et je leur apporte tout mon crédit, mon total soutien, ainsi que mon engagement sans faille à leurs côtés en tant que secrétaire général de l'UNSA FASMI.

Je souhaite une longue vie à l'UNSA POLICE dans l'indépendance de ses actes et de ses convictions. Je vous dis à bientôt pour de nouveaux engagements au service de l'intérêt général de l'ensemble des agents qui composent notre institution, à savoir la police nationale et par extension le Ministère de l'Intérieur.

Philippe CAPON
Secrétaire Général
UNSA Police



2020 : APORTT / COVID-19

Nouveau cycle et nouvelles missions pour les CRS autoroutières

Historiquement, l'année 2020, restera durablement dans la mémoire de nos collègues autoroutiers, à double titre.

En premier lieu, notre ministère a été contraint de se mettre en conformité avec la réglementation européenne en matière d'organisation du temps de travail.

Cette obligation a scellé la fin de l'IGOT pour la mise en place de l'APORTT, avec pour conséquence directe un changement des cycles de travail, nécessitant une réorganisation profonde au sein des compagnies autoroutières et une remise à niveau des effectifs, attendue depuis de nombreuses années.

Malgré l'affectation de gardiens de la paix stagiaires en sortie d'école, cet effort reste néanmoins insuffisant et il convient de renforcer encore les effectifs afin que nos collègues puissent intervenir sereinement et en toute sécurité sur le domaine autoroutier.



Le second fait marquant et dramatique de 2020, est incontestablement la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19, à laquelle notre pays est confronté depuis le début de l'année. L'apparition de la COVID-19 sur notre territoire, a littéralement bouleversé les conditions de travail de nos collègues, propulsés en première ligne, avec des moyens de protection dérisoires, voire inexistantes face à un virus mortel invisible et implacable.

Fortement impliqués dans le dispositif de sécurité mis en place par le gouvernement et plus particulièrement chargés de missions spécifiques de contrôle des déplacements de personnes, nos collègues se sont retrouvés au contact de nombreux individus potentiellement porteurs du virus, avec une crainte



justifiée de contracter à leur tour la maladie et de contaminer leur entourage professionnel, personnel et familial.

Afin de faire respecter strictement les règles du confinement, nos collègues ont été déployés sur des points stratégiques, tels que les péages autoroutiers, de jour comme de nuit.

L'implication de chacune et de chacun, a assurément contribué à contenir la propagation du virus, grâce notamment à une surveillance constante et dissuasive.

Malgré cette charge supplémentaire de travail et l'insuffisance manifeste de moyens de protections mis à leur disposition, les CRS autoroutières n'ont jamais failli.

Demander d'appliquer les gestes barrières en intervenant sur un accident ou lors d'une interpellation relevait de l'utopie, malgré cela, les CRS autoroutières ont constamment fait preuve d'un grand professionnalisme pour mener à bien l'ensemble des missions qui leurs ont été confiées.

Quand l'heure du bilan sonnera, il conviendra de ne pas oublier que de nombreux collègues ont été victimes de la COVID-19 dans l'exercice de leur métier et que cette crise laissera forcément des traces psychologiques indélébiles.

Nos collègues autoroutiers méritent, à ce titre, un grand coup de chapeau. Merci à toutes et à tous. ■

Le bureau zonal CRS Paris

Motocyclistes de la Police Nationale

Une spécialité à « Hauts Risques »

➤ **Vénissieux - Mai 2020 : Un motard de la police attiré dans un guet-apens en marge d'un nouveau rodéo urbain**

Le motard de la FMU a été pris à partie par un groupe de six à sept individus et violemment agressé. Le policier a aperçu des jeunes qui lui faisaient signe de venir. Il s'est approché et s'est alors retrouvé isolé et cerné par des individus munis de pierres qui l'ont frappé et blessé à coups de pieds et poings.

Le fonctionnaire a réussi à se dégager de ce véritable lynchage organisé et a été conduit aux urgences de l'hôpital par les pompiers.

➤ **Colombes - Avril 2020 : 2 motards de la police grièvement blessés après avoir été percutés délibérément par un automobiliste**

Le premier a été hospitalisé en urgence absolue mais son pronostic vital n'est plus engagé, le deuxième a été hospitalisé en urgence relative. Le parquet national antiterroriste s'est saisi de ces faits ouvrant une enquête des chefs de tentative d'assassinats sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle.



➤ **HEM - Avril 2020 : Des motards de la police pris à partie pendant le confinement.**

Un trinôme motocycliste CRS intervient sur 2 conducteurs sans casque sur 2 motocross non homologuées.

Un des conducteurs amène un groupe d'une cinquantaine d'amis qui lancent cailloux, tomates, œufs et divers autres projectiles à bout portant.

➤ **Lille - Novembre 2019 : Deux motards de la police nationale sérieusement blessés lors d'une interpellation qui dégénère !**



Alors qu'ils repèrent un homme sans casque sur un scooter sans plaque d'immatriculation, deux motards de la police nationale vont tenter de le contrôler. Les policiers vont alors être pris à partie par plusieurs individus qui vont les « bombarder » avec les fruits et légumes se trouvant devant une épicerie puis avec des briques et des pavés.

➤ **Alençon - Juin 2019 : Deux motards de la police pris à partie à Perseigne alors qu'ils poursuivaient un scootériste sans casque**

Paris - Décembre 2018 : Trois motards de la police nationale ont subi une violente charge des Gilets jaunes, l'un d'eux a sorti son arme pour tenir à distance les assaillants.



Toulouse - Décembre 2018 : comme à Paris, un CRS à moto pris à partie en marge de la manif des gilets jaunes à Toulouse

Il a été contraint de s'éclipser, embarqué sur un deux-roues avec l'un de ses collègues, laissant sa moto derrière lui... en proie à la colère des manifestants, comme en témoignent ces images.



Toulouse - Août 2018 : Un motard de la police renversé par un "chauffard"

L'automobiliste a pris des risques insensés et inconsidérés pour lui, pour autrui et pour les forces de l'ordre. Il tente alors de lâcher son véhicule mais les motards sont toujours à ses trousses. Alors que l'un d'eux arrivait à sa hauteur, l'individu a volontairement serré le parapet pour le coincer et le renverser. Agé de 39 ans, le motocycliste CRS a été transporté à l'hôpital Purpan.

Toulouse - Mars 2018 : Sur un puissant scooter, ils attaquent un motard de la police et le font chuter à 80 km/h.

Le passager du scooter a frappé et poussé le policier pour tenter de le faire chuter. Après 500 mètres de course folle, le pilote du scooter est venu percuter la roue avant de la moto et son comparse a agrippé le policier, le faisant lourdement chuter au sol à 80 km/h. Les agresseurs ont pris la fuite.

Ces spécialistes sont particulièrement exposés sur leurs missions, principalement en mission de sécurisation dans les quartiers sensibles ou lors de manifestations type gilets jaunes ...

L'administration doit revoir la doctrine d'emploi afin de protéger l'intégrité physique des motocyclistes et doit se poser les bonnes questions sur la pertinence et l'absolue nécessité d'engager ces spécialistes sur ces missions.

Les violences deviennent de plus en plus fréquentes et le degré d'agression de plus en plus élevé.

L'UNSA POLICE demande que ces spécialistes soient recentrés sur leur cœur de métier, la Police de la Route.

L'UNSA Police dénonce le manque d'équipement de ces spécialistes sur ces missions.

L'UNSA Police a fait des propositions concrètes aux plus hautes instances. Etui de cuisse, gilet airbag autonome tactique, radio déportée ...

L'UNSA Police prône que les agresseurs des forces de l'ordre et des personnes dépositaires de l'ordre public soient sévèrement punis et condamnés.

L'UNSA POLICE TIRE LA SONNETTE D'ALARME AVANT QUE L'IRREPARABLE NE SE PRODUISE.

La prime de spécialité demandée par l'UNSA Police depuis des années pour ces spécialistes, particulièrement exposés sur leurs motociclettes est tout à fait légitime et prend tout son sens en raison de la dangerosité et de la vulnérabilité de ce métier. ■

La Réunion :

Redéploiement Police/Gendarmerie

L'UNSA POLICE Réunion milite depuis longtemps pour un redéploiement POLICE/GENDARMERIE qui s'inscrit dans une logique d'efficience opérationnelle mais surtout dans la cohérence et le respect des textes en vigueur, de diverses lois comme la LOPSI ou LOPPSI 2 et autres lois de programmation plus récentes.



Comment expliquer que de nombreuses communes de **plus de 50 000 habitants** comme Saint-Louis (53 000), Saint-Paul (103 000) et Le Tampon (74 000) soient encore en zone gendarmerie ?

Sur 24 communes de la Réunion, seules 4 sont en zone police : Saint-Denis, Saint-André, Le Port et Saint-Pierre.

L'UNSA POLICE a déjà évoqué ce redéploiement, à maintes reprises, lors d'audiences parisiennes (ministère de l'Intérieur, ministère des Outre Mer, DGPN) mais aussi lors de réunions avec l'ensemble des élus locaux et députés représentants la Réunion.

La Police Nationale fonctionnant H24 avec une réception du public constante, la démographie et l'urbanisation exponentielles doivent permettre la mise en place d'un schéma sécuritaire plus adapté en créant de vraies zones de POLICE d'agglomération.

L'UNSA POLICE a été confortée dans sa vision concernant **un nécessaire redéploiement** lors des événements GILETS JAUNES, par le fait que la circonscription de Saint-Pierre a souffert de son éloignement du point de vue opérationnel et de son enclavement entre des zones gendarmeries; les gendarmes n'ont d'ailleurs proposé aucun renfort lors de ces événements sociétaux violents.

Ce redéploiement PN/GN est nécessaire, juste et en corrélation avec la montée en puissance du trafic de

stupéfiants, de la délinquance astucieuse financière, du triste record des féminicides et du taux élevé des violences intrafamiliales.

Par ce redéploiement et la création de nouvelles circonscriptions de Police, nous pourrions renforcer les effectifs de centaines de fonctionnaires et donner par conséquent plus de sécurité à nos concitoyens.

Outre ces renforts d'effectifs provoqués, ce nouveau schéma sécuritaire permettrait une "redistribution des cartes" afin de créer des perspectives nouvelles en termes d'avancements et de mobilité intra département pour nos policiers.

Redéfinir de façon cohérente, dans le respect des textes, les zones de compétences constitue pour l'UNSA POLICE une priorité. ■



COVID-19

Chronique d'une guerre menée contre un virus mortel invisible et implacable

**L'UNSA POLICE active en temps réel
Pour protéger vos droits
Pour préserver vos intérêts**

Début de l'année 2020, les forces de l'ordre sortent de près de deux années de conflits sociaux liés au mouvement des gilets jaunes et aux mouvements de contestations de projets de réformes d'État. Les policiers voient leur statut spécial pulvérisé sur l'hôtel sacrificiel de la réforme des retraites, c'est vraisemblablement un signe de la considération que l'État porte à l'égard de celles et ceux qui le servent et le protègent.

Au loin, le continent asiatique est frappé par l'épidémie d'un virus mortel inconnu, le coronavirus COVID-19. L'organisation mondiale de la santé s'alarme sur le risque de pandémie à l'échelle planétaire.

La France se prépare :

Le 21 janvier 2020, la ministre de la santé Agnès Buzyn, lors d'un point de presse, juge que « *le risque d'introduction en France est faible mais ne peut pas être exclu, d'autant qu'il y a des lignes aériennes directes avec Wuhan* ». Elle ajoute : « *Notre système de santé est bien préparé, professionnels et établissements de santé ont été informés.* »

Le 23 janvier 2020, les liaisons aériennes Paris-Wuhan sont suspendues. La ministre de la santé Agnès Buzyn : « *Le risque d'importation depuis Wuhan était modéré. Il est maintenant pratiquement nul, puisque la ville, vous le savez, est isolée. Les risques de propagation dans la population française sont très faibles* ».

Le 26 janvier, la ministre de la santé Agnès Buzyn rassure sur le stock de masques : « *Nous avons des dizaines de millions de masques en stock en cas d'épidémie, ce sont des choses qui sont d'ores et déjà programmées. Si un jour nous devons proposer à telle ou telle population ou personne à risque de porter des masques, les autorités sanitaires distribueraient ces masques aux personnes qui en auront besoin.* »

Le 31 janvier 2020, Marie FONTANEL quitte son poste à l'Élysée de conseillère solidarités et santé d'Emmanuel MACRON pour s'installer à Strasbourg, où son époux est le candidat LREM à l'élection municipale.

Le 12 février 2020, l'Académie nationale française de pharmacie sonne l'alarme et rappelle que 80% des principes actifs pharmaceutiques utilisés en Europe

sont fabriqués hors de l'espace économique européen dont une grande partie en Asie. « *La preuve est faite une nouvelle fois que, du fait de la multiplicité des maillons de la chaîne de production, il suffit d'une catastrophe naturelle ou sanitaire, d'un événement géopolitique, d'un accident industriel, pour entraîner des ruptures d'approvisionnement pouvant conduire à priver les patients de leurs traitements, assurent les académiciens. Il faut relocaliser la production de nos matières premières pharmaceutiques* ».

Le 16 février 2020, Agnès Buzyn démissionne du ministère de la santé pour prendre la tête de liste de la campagne municipale LREM à Paris. Elle est remplacée par Olivier Véran.

Le 17 février 2020, débute le rassemblement évangélique de l'Église Porte ouverte chrétienne à Mulhouse, qui a réuni de 2 000 à 2 500 personnes jusqu'au 21 février.

Le 18 février 2020, Olivier VERAN annonce sur France Inter : « *La France est prête car nous avons un système de santé extrêmement solide* ».

Le 26 février 2020, Jérôme Salomon, directeur général de la santé, est auditionné par la commission des affaires sociales du Sénat. Sur les tests, il répond : « *Les tests ont été disponibles très rapidement grâce à l'Institut Pasteur. Plus de 1 000 tests ont été réalisés. Il faut freiner la diffusion en isolant les malades* ». Sur les masques : « *Nous avons débloqué les stocks stratégiques et passé en urgence une commande de masques protecteurs à destination des professionnels* ».

CRISE SANITAIRE

de santé. Santé publique France détient des stocks stratégiques importants de masques chirurgicaux. Nous n'avons pas d'inquiétude sur ce plan. Il n'y a donc pas de pénurie à redouter, ce n'est pas un sujet».

Le 29 février 2020, lors d'un conseil des ministres exceptionnel consacré à la crise de la COVID-19, il en est retenu la réforme des retraites avec la décision de recourir au 49-3 pour faire passer sans vote le projet de loi en examen à l'Assemblée nationale.

Et chacun de nous connaît la suite...

Depuis le mois de février 2020, l'UNSA POLICE se mobilise pour alerter, faire respecter vos droits et reste invariable sur ses positions.

CTM du 26 février 2020

L'UNSA POLICE impose le rajout d'un point COVID-19 à l'ordre du jour.

Le MI annonce 24 millions de masques FFP2 actuellement stockés pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur dans un lieu unique, 200 millions de masques actuellement en commande, des fiches réflexes à destination des agents et des services en cours d'élaboration par la médecine de prévention. Pour l'UNSA POLICE, les forces de l'ordre et les agents du Ministère de l'Intérieur sont en contact direct avec la population lors de leurs interventions quotidiennes. L'UNSA POLICE prône le principe de précaution et demande la dotation individuelle de masques afin de permettre de s'en équiper rapidement d'initiative lorsqu'un risque potentiel est identifié.

CHSCT du 4 mars 2020 :

L'UNSA POLICE dénonce le manque d'anticipation. L'UNSA POLICE dénonce l'attitude inacceptable et irresponsable du ministère de l'Intérieur qui semble penser que les policiers sont immunisés et pas réellement exposés sur le terrain. L'UNSA POLICE exige la dotation de masques, de gel hydroalcoolique, de gants, de savon dans tous les services en métropole et dans les DROM COM.

Stade 3 du plan de prévention coronavirus le 15 mars 2020

Les Policiers et tous les agents du Ministère de l'Intérieur sont particulièrement exposés. L'État doit protéger toutes celles et ceux qui concourent quotidiennement à la sécurité de notre pays. L'UNSA POLICE exige que tous les policiers et agents du Ministère de l'Intérieur soient dotés de matériel de protection individuelle, que l'accueil du public soit

réduit au strict nécessaire, que les plaintes en lignes deviennent la règle, que la priorité soit donnée aux enquêtes de flagrance présentant un fort enjeu en termes d'ordre public et nécessitant une réponse judiciaire rapide.

L'UNSA POLICE demande que dans ces moments difficiles tout soit fait pour protéger les policiers et les agents, et que le rationnel l'emporte sur l'hésitation.

Le 17 mars 2020 l'UNSA POLICE dénonce le manque de moyens de protection

Le Président de la République a annoncé le 16 mars 2020 à 20h00 des mesures de confinement total de notre pays sans avoir un seul mot pour les forces de l'ordre. 100 000 policiers et gendarmes vont devoir faire respecter les consignes gouvernementales sur l'application des mesures restrictives de déplacement. Des contrôles devront être effectués.

Depuis le 26 février 2020, l'UNSA POLICE a attiré à de nombreuses reprises l'attention du Ministre de l'Intérieur et de son administration sur la dotation des forces de l'ordre en moyens de protection. Si des dotations ont été faites, elles sont loin d'être suffisantes.

Le 18 mars 2020 L'UNSA POLICE demande l'annulation de toutes les habilitations qui prennent du temps et des effectifs. Il faut se concentrer sur notre présence indispensable pour faire respecter les consignes de commandement, pour vérifier les attestations de déplacements temporaires et dérogatoires. Le nombre de collègues, soit porteur et malade, soit confiné ou de garde pour leurs enfants augmente de jour en jour. Il faut préserver nos femmes et nos hommes. Pour l'UNSA POLICE, il faut établir des priorités.



Réunion DGPN du 19 mars 2020

L'UNSA POLICE demande que le port du masque soit à l'initiative des fonctionnaires et en aucun cas soumis à une décision hiérarchique. L'UNSA POLICE exige une décision et une clarification du port du masque sous peine d'utiliser le droit de retrait.

L'UNSA POLICE exhorte le Ministre de l'Intérieur à donner des instructions précises concernant les contrôles de confinement, les règles de distanciation et la protection des personnels du Ministère de l'Intérieur sinon l'UNSA POLICE recommandera de ne plus contrôler et de ne plus verbaliser !

Réunion du 23 mars avec le secrétaire d'état Laurent NUNEZ et le directeur général de la santé Jérôme SALOMON

L'UNSA POLICE fait plusieurs propositions pour protéger tous les policiers et agents du Ministère de l'intérieur exposés. L'urgence est omniprésente et les décisions doivent être prises clairement et rapidement. En l'absence de moyens de protections adaptés, l'UNSA Police recommande à nouveau de ne pas contrôler, ne pas verbaliser, ne pas accueillir dans les services.

L'UNSA POLICE rappelle au Ministère de l'Intérieur qu'il doit, en sa qualité d'employeur, protéger ses agents.

Réunion DGPN du 2 avril 2020

Le DGPN annonce l'arrivée de plus de 300 000 masques chirurgicaux, 12600 masques en tissu lavable et réutilisables, des visières, plusieurs dizaines de milliers de lunettes, des gants, des lingettes, du gel hydro-alcoolique, la poursuite des protections plexi dans les services recevant du public, des bombes désinfectantes.

L'UNSA POLICE souligne l'importance de ces arrivées de matériel mais dénonce l'absence d'évolution de la doctrine. L'UNSA POLICE exige que le dépistage des collègues malades de la COVID-19 ne soit pas lié aux aléas des décisions géographiques locales mais soient systématiques. Il en va de la santé des agents et de la continuité de l'exercice des missions. Les policiers et agents du Ministère de l'Intérieur au contact du public devraient tous être protégés. Depuis le 26 février, la position de l'UNSA POLICE n'a pas changé, la protection avant tout.

Nouvelle saisine du Ministre de l'Intérieur le 7 avril 2020

Des centaines de collègues infectés, plusieurs décès. L'UNSA POLICE alerte une nouvelle fois le Ministre de

l'Intérieur sur la gravité de la situation et exige :

- Une modification de la doctrine pour tous les policiers et agents du Ministère de l'INTERIEUR. « *Je travaille, je me protège, je protège mon environnement professionnel (masque, visière ou lunettes...) doit être la règle* »
- Le dépistage systématique de la COVID-19, les tests doivent être rapidement généralisés à l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur
- La reconnaissance de toute infection de la COVID-19 comme maladie professionnelle au sens des dispositions au décret 2019-122.

Réunion DGPN du 9 avril 2020

L'UNSA POLICE dénonce l'usine à gaz mise en place pour la gestion des congés, RTT PCA.

L'UNSA POLICE condamne le retrait de RTT, le décompte de jours de congés sur la période du 16 mars au 11 mai 2020. L'UNSA POLICE demande que des règles claires soient mises en place. Dans tous les cas, ces mesures doivent être favorables aux agents, partant du principe que tous les personnels du Ministère de l'Intérieur, policiers, personnels scientifiques, personnels administratifs, personnels techniques, participent dans le cadre de leurs missions au plan de continuité de l'activité.

Réunion DGPN du 16 avril 2020

1427 agents testés ou déclarés positifs, 8634 agents confinés, 2293 ASA gardes enfants (chiffre pic le 23 mars avec 6436 agents en ASA garde enfants), 1 389 884 masques distribués dans les services par les SGAMI, 4 800 000 disponibles à terme, 12 600 masques en tissu commandés mais non distribués (doctrine en cours), 42 800 lunettes en SP (CRS et la PAF distribution en cours), 60 897 litres de gel distribués, plus de 7000 boites de 100 lingettes distribuées.

Pour l'UNSA POLICE, la note du 13 mars 2020 sur les moyens de protection des collègues, doit prendre en compte les connaissances sanitaires qui ont évolué depuis cette date.

L'UNSA POLICE demande l'application du décret 2020-404 du 08 avril 2020 qui accorde aux agents assurant la continuité du fonctionnement des services publics la prise en charge des repas, s'il n'y a pas de possibilité de restauration collective durant la crise sanitaire.

L'UNSA POLICE réitère sa demande que des règles claires soient mises en place pour les ASA / RTT, CONGÉS.

L'UNSA POLICE a pris acte de l'attribution envisagée d'une prime « COVID-19 » pour les agents ayant travaillé durant cette période. L'UNSA POLICE rappelle sa position constante sur ce système de primes trop souvent problématique et engendrant des iniquités notables. Pour l'UNSA POLICE le nombre d'agents

CRISE SANITAIRE

concerné doit être recensé et le budget déterminé en conséquence. L'UNSA POLICE suivra très attentivement les modalités de mise en place de cette prime ! L'UNSA POLICE demande que les élèves GPX et les ADS puissent prétendre à la prime COVID-19 dans les mêmes conditions que celles des autres collègues.

Réunion DGPN du 23 avril 2020

Pour l'UNSA POLICE, la situation est chaotique. L'UNSA POLICE rappelle que la vigilance est de rigueur car il existe des faux négatifs aux tests PCR. Tous les collègues présentant des signes de la maladie doivent être absolument testés. L'UNSA POLICE déplore que la reconnaissance de la COVID-19 ne soit toujours pas validée comme maladie imputable au service comme pour les personnels soignants. A défaut d'évolution, des contentieux s'ouvriront d'autant plus que l'administration n'a pas donné les moyens aux policiers de se protéger en particulier au début de la pandémie...

L'UNSA POLICE dénonce la complexité et l'intolérable iniquité de la gestion des positions individuelles concernant les situations ASA RTT CONGES. Le flou perdure concernant les modes dégradés (perte ou pas de jours RTT) ainsi que pour les collègues placés en confinement (cas contact). L'UNSA POLICE dénonce l'application rétroactive de retrait de jours d'ARTT. L'UNSA POLICE demande la prise en compte des situations des collègues en télétravail, en particulier sur les tâches RH.

Le 28 avril 2020, le premier Ministre annonce à l'Assemblée Nationale le 28 avril 2020 : « *le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique prendra encore plus d'importance, auquel il conviendra d'ajouter le port du masque dans certaines situations* ». Le port du masque sera obligatoire dans les transports publics, les métros, les tramways et pour certaines professions particulièrement exposées. C'est une évidence sauf pour le Ministère de l'Intérieur. L'UNSA POLICE exige le Port du masque et l'utilisation des moyens de protection systématique en contrôle, en intervention, dans les véhicules et dans tous les locaux où les règles de distance physique ne peuvent être respectées.

CTM du 30 avril 2020

L'UNSA POLICE salue l'engagement de tous les personnels du Ministère de l'Intérieur depuis le début de la crise COVID-19 et plus particulièrement depuis la mise en place du confinement le 17 mars 2020.

L'UNSA POLICE rappelle que la confiance est le ciment du pacte républicain et constate que certaines déclarations de membres du gouvernement ont gravement porté atteinte à cette confiance.

L'UNSA POLICE exige un changement de doctrine

d'utilisation des masques et des moyens de protection, l'UNSA POLICE considère que les agents doivent porter le masque et les moyens de protection dès qu'ils sont, non seulement au contact de la population, mais aussi au contact de leurs collègues.

L'UNSA POLICE demande que les tests soient systématiquement mis en place pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur en situation de maladie ou reprenant après une période d'absence, cela sans attendre le 11 mai date du déconfinement.

L'UNSA POLICE a une exigence, la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle au Ministère de l'Intérieur.

L'UNSA POLICE obtient des réponses du Ministre de l'Intérieur sur :

- La position ASA réserve opérationnelle n'engendre aucune perte de jours RTT
- Le passage des Plans de Continuité d'Activité en Plans de Reprise d'Activité PRA sera progressif et évolutif à compter du 11 mai 2020.

CTRPN du 6 mai 2020

L'UNSA POLICE réitère sa demande de reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle. La position de l'UNSA POLICE est invariable, tous les personnels du Ministère de l'Intérieur exposés dans le cadre de leur activité professionnelle doivent faire l'objet des mesures de protection appropriées et sans délai. Tous les personnels du Ministère de l'Intérieur en position d'activité doivent bénéficier d'un dépistage de la COVID-19 (dépistage systématique pour les reprises d'activité et pour les circulations de personnels sur le territoire national). L'UNSA POLICE exige déplore l'absence de moyens de protection, le manque de préparation et d'anticipation des autorités malgré les annonces répétées d'acquisitions massives. Aucune doctrine d'emploi claire et généralisée n'a été diffusée à ce jour. L'UNSA POLICE exerce à nouveau son devoir d'alerte et rappelle les obligations faites à la DGPN d'assurer la sécurité et de protéger la santé de tous ses personnels.

L'UNSA POLICE réitère ses réserves sur l'attribution d'une prime exceptionnelle. Une prime soi-disant exceptionnelle ne règle en rien le problème de la reconnaissance due aux forces de l'ordre eu égard à leur engagement total dans l'urgence sanitaire actuelle. L'UNSA POLICE s'opposera à une prime source d'iniquité, de rancœur et de frustration et de tension dans les services.

L'UNSA POLICE condamne la mesure aveugle de retrait de congés et de journées ARTT aux agents du ministère de l'Intérieur. Le retrait de congés annuels et de jours d'ARTT aux personnels de la DGPN en activité de télétravail ou placés en ASA, parfois même sur ordre, constitue une grave injustice.

Pour l'UNSA POLICE, les conditions de mise en œuvre du décret 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en

charge des frais de repas dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, doivent être précisées dans une circulaire qui tarde à être publiée.

Pour l'UNSA POLICE, les modalités de mise en œuvre des Plans de Reprise d'Activité, doivent tenir compte des règles sanitaires indispensables à la protection et à la santé des personnels.

L'UNSA POLICE intervient pour la 253^{ème} promotion d'élèves gardiens de la paix et demande que les promotions de gardiens de la paix et d'adjoints de sécurité dont la fin de scolarité intervient pendant la crise sanitaire, bénéficient de toutes les mesures d'aide et d'accompagnement nécessaires dans le cadre de leur première installation. Pour l'UNSA POLICE, les dispositifs d'hébergement temporaire, de logement durable, de restauration et d'aide à la garde d'enfants doivent être renforcés à la hauteur des besoins exprimés par nos collègues en fin de scolarité.

Réunion DGPN du 7 mai 2020

L'UNSA POLICE demande que l'accès des personnes extérieures aux services de police soit réglementé.

L'UNSA POLICE exige que le port du masque soit obligatoire pour les plaignants, les victimes. L'UNSA POLICE dénonce une situation inacceptable qui consiste à imposer le port du masque dans les transports et laisser les services POLICE accessibles sans mesure sanitaire, l'UNSA POLICE saisit le Ministère de l'Intérieur.

Réunion DGPN du 14 mai 2020

L'UNSA POLICE souligne l'engagement des collègues tout au long de cette crise et la solidarité entre les services engagés sur la voie publique.

L'UNSA POLICE dénonce la sortie d'une circulaire interne du Ministère de l'Intérieur le 11 mai sur le fait d'imposer la prise de jours RTT ou de congés sur la période avant le 16 avril et une nouvelle fois sur la période du 17 avril au 31 mai 2020. Cette suppression aurait dû être progressive et négociée. L'UNSA POLICE dénonce l'absence de toute concertation sur l'ensemble des textes à tous les niveaux et l'application rétroactive de mesures annoncées par le gouvernement dans une complexité jamais égalée.

Pour l'UNSA POLICE la politique des primes doit s'arrêter. Le budget consacré à la prime COVID-19 peut être utilisé autrement. Cette prime sera problématique car elle concernera un faible volume de bénéficiaires. L'UNSA POLICE demande que les renforts saisonniers soient maintenus pour les collègues issus des différentes directions d'emploi. Concernant les NS CRS, vu les annonces récentes et réitérées de plusieurs Maires, l'UNSA POLICE réclame un engagement anticipé.

Parution au JO de la prime COVID-19 le 14 mai 2020. L'UNSA POLICE rejette la prime COVID-19, exige de la

cohérence et l'abandon de la politique du chiffre et du résultat. Cette prime, au budget insuffisant, aux modalités floues, injustes et inéquitables, sera forcément source de tensions.

Réunion DRCPN du 25 mai 2020

L'UNSA POLICE souligne l'engagement important des personnels de la DGPN depuis début mars et plus particulièrement sur la mise en place et la gestion du confinement/déconfinement.

L'UNSA POLICE s'oppose au principe des primes qui favorise et encourage la politique du chiffre et du résultat. La prime COVID-19 n'échappera malheureusement pas au constat fait depuis de nombreuses années par notre organisation syndicale. Alors que les critères d'attribution auraient pu être larges, le Ministère de l'Intérieur, se voit imposer un dispositif contraint limitant à seulement 15 % des effectifs l'attribution de la prime. Pour l'UNSA POLICE, cette situation est honteuse et inadmissible. Pour l'UNSA POLICE il est temps de mettre fin à ce principe inique d'attribution de primes. Alors que la cohésion et la solidarité avaient été soulignées dans nombre de services durant cette crise de la COVID-19, le Ministère de l'Intérieur, avec ce dispositif de primes, va réinstaurer la division et la rancœur.

CTRPN du 27 mai 2020

L'UNSA POLICE obtient la reconnaissance de la position de réserve opérationnelle pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire, soit du 16 mars au 10 juillet. Cette position n'entraînera pas de retrait de jours RTT.

Aujourd'hui, le pic de la pandémie est désormais derrière nous, le déconfinement bat son plein et le risque de deuxième vague est présent à l'esprit de tous. Nos forces de l'ordre sont toujours en première ligne dans cette crise sanitaire et certainement pour la durée de la saison estivale. Sans interruption, elles devront vraisemblablement faire face à une crise sociale grave à partir de la rentrée de septembre 2020.

L'UNSA POLICE, toujours à vos côtés, reste à l'œuvre en permanence pour exercer son devoir d'alerte et défendre vos intérêts moraux et professionnels.

Gestion de la COVID-19 par la Préfecture de Police

Chaque crise que traverse ce pays nous montre combien les Policiers sont exposés et prouve qu'ils répondent en toute situation à leurs devoirs envers nos concitoyens.

Depuis 2015, leur engagement est sans commune mesure. Et après dix-huit mois à vivre un épisode de maintien de l'ordre sans précédent, les forces engagées pour le respect du confinement depuis le 17 mars l'ont été sans faille.

Au sein de la Préfecture de Police, les premières semaines ont été vécues avec des moyens de protection insuffisants, des doctrines contradictoires et incohérentes avec pour objectif de freiner ce virus. La décision intervenue rapidement du mode dégradé soutenu par l'UNSA Police pour le fonctionnement des services, accompagnée des différents dispositifs ASA, aura permis heureusement de limiter la circulation du virus au sein des locaux de Police tout en arrivant à faire respecter le confinement auprès de la population.

Ces mesures auront été inédites alors qu'au sein de notre administration l'aspect opérationnel a toujours primé sur les conditions de travail de nos collègues.

Cette crise sanitaire aura démontré, à un point jusque là jamais atteint, la capacité de revoir notre fonctionnement et notre organisation pour protéger nos collègues, dès lors que l'administration se mobilise et n'a pas d'autre choix.

La communication au sein de la Préfecture de Police par un suivi hebdomadaire avec les partenaires sociaux aura eu le mérite de mettre en lumière les carences, d'en attendre une réaction rapide et d'exiger la possibilité du port du masque à l'appréciation seule des fonctionnaires. Il faudra garder en mémoire ce qui s'est passé pour que nous puissions déverrouiller les freins aux attentes de nos collègues et ainsi poursuivre la réflexion sur la police de demain afin d'œuvrer pour le mieux vivre au travail.

Cette crise sanitaire aura mis un terme, durant le temps du confinement, à la politique du résultat, dénoncée par l'UNSA Police depuis de nombreuses années, ce qui nous conforte d'autant plus sur notre position d'appeler à son abandon de manière définitive.

L'administration a dû faire face à ce que nous dénonçons depuis tant d'années. Trop de collègues de la plaque parisienne sont contraints de se loger beaucoup trop loin de leur lieu d'exercice. Le salaire d'un policier en Ile-de-France est incompatible avec la possibilité de se loger dignement au plus près de son emploi.



Nous avons dénoncé une absence de prise en compte des familles monoparentales et une implantation des crèches en Ile-de-France inadaptée aux besoins de nos collègues.

La politique de fermeture des cafétérias dans les services a privé des milliers de collègues de lieux de restauration accessibles alors qu'à l'extérieur plus rien n'était ouvert.

L'année 2020 sera donc marquée par cette pandémie, où chacun a été mis à contribution pour en limiter les effets. La période estivale sera, espérons le, une période qui permettra à nos collègues de se ressourcer. L'année n'étant pas finie, la Préfecture de Police doit continuer à préserver ses policiers, qui pourraient bien à la rentrée prochaine être mis fortement à contribution dans un contexte social qui reste très tendu. ■

INTÉRIALE

Tous les héros doivent
pouvoir porter un masque



INTÉRIALE LES REMBOURSE

Les adhérents de la mutuelle INTÉRIALE s'engagent au service des autres. Pour nous, ce sont des héros. Policiers nationaux et municipaux, agents des collectivités et de l'État, agents des préfectures, sapeurs-pompiers, magistrats, gendarmes, enseignants, surveillants pénitentiaires... Depuis des mois, des millions de femmes et d'hommes se mobilisent, en ne ménageant aucun effort, pour notre bien commun, le service public... **Leur engagement est total. Notre gratitude et notre confiance le sont tout autant.** C'est pour cette raison que la mutuelle INTÉRIALE a décidé de rembourser 10 € de masques (jetables ou lavables) à chacun de ses adhérents sur simple transmission d'une facture de pharmacie d'ici le 31 août 2020*.

interiale.fr/herosmasques

RETOUR sur les conséquences du protocole 2016

Le protocole signé en 2016 par l'UNSA Police voit ses effets toucher à leur fin. Ce protocole fut l'un des plus ambitieux établi en co-construction entre l'administration et les deux organisations syndicales signataires.

Nous nous proposons de vous en rappeler les grandes lignes.

➤ D'une part, ce protocole avait une visée qualitative :

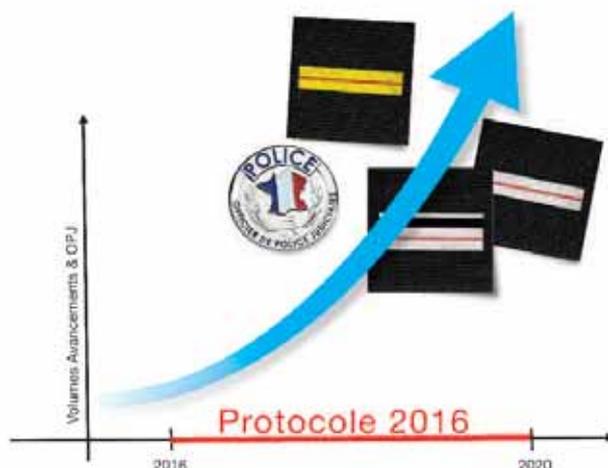
- Conciliation vie privée-vie professionnelle : Création de l'APORTT,
- Prévention des risques psycho-sociaux au sein de la PN,
- Revalorisation indiciaire : Evolution des points d'indices sur l'ensemble de la grille indiciaire de notre corps ; revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP) ; revalorisation de la prime OPJ (augmentation de 80% après 2 décennies sans augmentation) ; prime d'alimentation de nos collègues CRS qui n'avait pas évolué non plus depuis plus de 2 décennies ; détermination d'un modus operandi pour le paiement des heures supplémentaires qui est mis en œuvre aujourd'hui.
- Modernisation de l'évaluation.
- Réforme de la formation afin de permettre à chacun de parfaire ses connaissances et d'enrichir ses compétences tout au long de son parcours professionnel.

➤ D'autre part, ce protocole avait une visée quantitative :

Pour rappel, la durée entre l'obtention d'un examen ou de la qualification OPJ conduisait à un temps d'attente moyen de 12 ans pour bénéficier d'un avancement de grade. Bien qu'aujourd'hui toutes les situations individuelles ne soient pas réglées, le nombre d'avancements exceptionnels que nous avons connu ces dernières années est le fruit de la signature de ce protocole.

Avant le protocole, le volume moyen d'avancement par an était le suivant :

- Brigadier : 1600
- Brigadier-chef : 1030
- Major : 500



Depuis la signature du protocole, le volume moyen d'avancement par an est le suivant :

- Brigadier : 4800
- Brigadier-chef : 1925
- Major : 952

L'augmentation est supérieure à 200%

Le nombre de Majors à l'échelon exceptionnel est passé de 2000 en 2016 à 2350 aujourd'hui.

Le nombre de Majors responsables d'une unité locale de police (RULP) est passé de 1000 en 2016 à 1150 aujourd'hui.

Actuellement nous sommes très attentifs aux propositions de l'administration dans le cadre d'une prochaine réforme sur l'avancement. Les enjeux sont forts. Il est nécessaire d'annuler les temps d'attente à l'avancement de grade pour les collègues titulaires d'un examen conduisant à une promotion.

Dès 2021, un avancement semi automatique de gardien de la paix à brigadier est prévu par le protocole de 2016, toutefois il est temps d'aller plus loin et de mettre en œuvre un avancement automatique entre ces deux grades.

Et demain...

Les thématiques concernant la carrière des collègues du corps d'encadrement et d'application (avancement, mutation, avancement exceptionnel (article 36), mutation à caractère dérogoatoire, ...) sont en cours de réformes. Un point exhaustif vous sera proposé dans un prochain numéro. ■



UNE MARCHÉ HISTORIQUE VERS BEAUVAU



12 JUIN 2020



LA POLICE N'EST PAS RACISTE



LA POLICE EST RÉPUBLICAINE!





Dans le cadre du renouvellement de ses structures, le congrès UNSA Police se tiendra à Paris du 9 au 11 septembre 2020.

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**



Message de soutien aux membres des forces de l'ordre gendarmes et policiers



Profitant de l'émoi légitime provoqué par les images terribles de ce qu'il faut dénoncer comme un meurtre aggravé commis à Minneapolis par un Agent de Police Américain, certains veulent jeter le discrédit sur l'honneur et l'intégrité des gendarmes et policiers en France.

L'amalgame malhonnête entre les événements connus aux USA et des procédures actuellement suivies contre des membres des forces de l'ordre en France n'a d'autre but que d'exonérer de leurs responsabilités des délinquants notoires, en forçant l'opinion publique et en intimidant la Justice.

Nous condamnons fermement ces méthodes qui s'apparentent plus à des tentatives de déstabilisation de la République, qu'à la dénonciation d'une erreur judiciaire.

Nous n'acceptons pas les termes de « *violences policières* » et l'accusation ignoble de racisme systémique. Nous rappelons que nombre de nos collègues sont tombés parce qu'ils portaient un uniforme de la république sur une couleur de peau de différentes origines. Ils n'étaient pas « *blacks, blancs, beurs* » ils étaient les enfants de la France et de la République et nous les pleurons.

Nous saluons notamment la mémoire d'Ahmed MERABET, Gardien de la Paix assassiné par les frères Kouachi le 07 janvier 2015, lors du sinistre attentat perpétré à "Charly Hebdo" et celle du Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME tombé en mars 2018, en héros, pour sauver un otage. Tous deux ont été martyrisés au nom de fanatismes que nous voyons poindre derrière ces récentes et trop opportunes manifestations.

Nous demandons aux journalistes, aux commentateurs de ces événements qui sont dans leurs rôles, de faire montre de prudence. Ces événements peuvent conduire à des troubles graves. Chaque mot prononcé, chaque micro tendu à la passion peut engendrer des réactions inverses à l'objectif recherché : **retrouver la concorde par des décisions équilibrées, justes !**

Que personne ne se trompe le racisme est une violence sourde, dissimulée, qui se nourrit de peur et d'ignorance, il ne faut pas amplifier ces peurs et entretenir le doute envers les institutions de la république.

Il peut y avoir des « *racistes* » dans un système mais ce système ne l'est pas par nature.

Non ! Il n'existe pas plus de gêne de la violence chez les policiers et gendarmes qu'il existerait une vérité innée dans un propos partisan !

Asséner à volonté ce cliché c'est à dessein, réduire la police de la république à un groupe mercenaire et permettre aux détracteurs d'impliquer directement l'exécutif comme étant le donneur d'ordre.

C'est inacceptable et dangereux.

C'est inacceptable, car les femmes et les hommes policiers, gendarmes, recrutés et formés selon les règles érigées par le législateur, sont attachés aux valeurs républicaines. Leur formation exigeante est large et une part importante est consacrée à la déontologie. Il n'existe pas de profession en France qui soit autant soumise à des contrôles vigilants. La hiérarchie, l'Inspection Générale des Services, les Elus de la République, le Défenseur des droits, les Magistrats, les Avocats, les citoyens exercent au quotidien cette surveillance et les actions sont analysées, jugées, parfois condamnées et les auteurs sanctionnés. Depuis quelques années ont été rajoutés le port apparent sur l'uniforme du numéro d'identification et un site dédié sur internet permet aux citoyens de

RETRAITÉS

dénoncer ce qu'ils veulent sur les comportements et agissements qu'ils jugeraient contraires aux lois ou attentatoires aux libertés.

Quels fonctionnaires d'Etat auraient accepté de telles mesures ? Nous faisons le pari que la généralisation de pareilles mesures conduirait à une contestation telle que le projet serait immédiatement abandonné !

Non, les gendarmes et policiers de la république ne sont pas des mercenaires du pouvoir en place, ils ne sont pas violents par nature, ni recrutés et formés pour le devenir !

Ils sont exposés aux violences, insultes et menaces dans le cadre de l'exercice de leur profession mais aussi dans leurs vies privées. Très souvent ces actes sournois et lâches sont inspirés par la haine de l'uniforme et la volonté d'user la détermination et l'engagement de servir. Parfois certains à bout de force commettent l'irréparable...

Certes leur condition humaine, malgré leur force et leur engagement, peut les amener à faillir. Dans ce cas ils répondent de leurs actes devant la Justice.

Ce sera peut être révélé par différentes enquêtes menées sur quelques faits, et dont la Justice s'est saisie pour engager des poursuites.

Nous serons malheureux, comme on peut l'être dans une famille lorsqu'un membre a fauté. Bien sûr nous respectons les décisions de Justice. Nous sollicitons simplement qu'il soit tenu compte des conditions terribles dans lesquelles les forces de l'ordre sont quotidiennement engagées.

Dangereux, ce slogan dogmatique associant les mots "*violence*" et "*police*", l'est en ce qu'il éloigne les citoyens de leur police, attise la défiance et la haine. Les gendarmes et policiers tiennent leur légitimité de leur engagement dans le cadre des lois et du respect que peut leur témoigner la nation dont ils sont issus.

Il est grand temps de rappeler que la police exerce la force publique instaurée par la Constitution dans un cadre légitime.

Certains cherchent à présenter les auteurs de troubles comme des victimes d'une répression comparable à celle qu'exercerait une dictature !

Il est nécessaire et urgent de rétablir la vérité.

Nous assurons tous nos collègues actifs, Policiers et Gendarmes de notre soutien, de notre confiance et de notre indéfectible reconnaissance pour leur action constante pour notre sécurité et la pérennité des institutions démocratiques.

Philippe MOUE
Président de l'UNRP



**UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE****42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS**

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : unrp.com

📧 contact@unrp.com

BULLETIN de PRÉ-ADHÉSION**Et d'abonnement à la revue « Retraités Police »****À retourner à l'adresse ci-dessus.**

Situation de Famille : Marié(e) - Célibataire - Divorcé(e) - Veuf(ve)
 Autre

NOM :

NOM de Jeune Fille :

Prénoms : Date de Naissance :

..... Lieu de Naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

☎ : 📱 :

E-mail :

Dernière Ville d'Affectation :

Service :

Grade : Date de Retraite :

Je prends note que dès réception de cette demande de PRÉ-ADHÉSION il me sera adressé un bulletin d'adhésion de la section la plus proche de mon domicile, dans lequel d'autres renseignements me seront demandés et dont le montant de la cotisation annuelle me sera communiqué.

Fait à le

Signature

En vertu de l' article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique , aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de vous opposer à la communication de ces renseignements. Vous pouvez le faire en écrivant au siège de l'U.N.R.P 42/52 rue de l'aqueduc 75010 PARIS.

Bulletin d'adhésion



Je soussigné(e)

Demande mon adhésion à **UNSA POLICE - 25, rue des Tanneries - 75013 PARIS**
Tél. 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 88 90 - Mail : police@unsa.org

Je règle ma cotisation de : €

- Par chèque n°
- Par prélèvement bancaire trimestriel
(complétez l'autorisation de prélèvement)

Montant des cotisations annuelles en Euros

Major de police	82€	Gardien stagiaire	41€
Brigadier chef de police	82€	Elève gardien de la paix	22€
Brigadier de police	82€	Adjoint de sécurité	22€
Gardien de la paix	82€	Cadet de la République	12€

Matricule

DATE

SIGNATURE

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Situation familiale : Nombre d'enfants :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Tél. portable :

Mail : Date / lieu de naissance : Dpt :

Je souhaite recevoir les informations syndicales par : mail et/ou téléphone

Je ne souhaite pas être informé(e)

Date d'entrée dans l'administration :

Date de titularisation :

Grade actuel : depuis le :

Direction : Service :

Bde : N° Section :

Adresse complète du service :

Spécialités :

Service d'investigation : OUI NON OPJ : OUI NON

Nom du délégué : SECTEUR :

Avis : CODE SECTION :

Conformément à la loi informatique et libérés du 06.01.1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations me concernant sur le fichier UNSA Police en m'adressant à son siège. Bulletin d'adhésion conforme à la législation SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Paiement Récurrent

Référence unique de Mandat

Identité du payeur, Titulaire du compte

Mme Mr NOM PRÉNOM

Adresse

Code Postal

Coordonnées Bancaires - Désignation du compte à débiter

BIC

IBAN

Désignation du Créancier

UNSA POLICE
25, rue des Tanneries - 75013 PARIS
Identifiant Créancier SEPA
FR36ZZZ635973

En signant ce formulaire de Mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez - l'UNSA POLICE - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA POLICE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

NB : Vos droits concernant le présent Mandat Prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Signé à le ____/____/____

Signature

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.

GRILLE DES SALAIRES CEA 2020

- mise à jour 01/01/2020
- Indemnité de résidence de 0 à 3%

Attention : Les traitements ci-dessous sont indicatifs. Votre traitement sera fonction du montant de votre prime compensatrice de hausse de la CSG

Echelon	Ind. brut	Barème	INDICE (majoré)	Indice pension majoré	Prime 3%	Prime 1%	Province 0%	Paris, Versailles, Sev. Ch. Gono, CDS aut. IDF 3%	Vosges 1%	CDS 3%	CDS 1%	CDS 0%	Traitements bruts		Primes, indemnités
													Traitement brut annuel	Traitement brut mensuel	
Traitement mensuel net (selon affectation et indemnité de résidence)															
Gardiens de la paix															
Elève	335	1	317	361	1 335,16	1 309,78	1 297,08	1 335,16	1 309,78	1 335,16	1 309,78	1 297,08	1 7825,52	1485,46	207,96
Stagiaire	335	1	317	407	1 837,44	1 810,56	1 797,13	1 968,62	1 941,75	1 888,71	1 861,83	1 848,40	17825,52	1485,46	423,36
Echelon 1	372	2	343	441	1 960,86	1 931,79	1 917,25	2 092,70	2 063,62	2 012,12	1 983,05	1 968,52	19287,60	1607,30	458,08
Echelon 2	378	2	348	447	1 984,91	1 955,40	1 940,65	2 117,34	2 087,83	2 036,17	2 006,66	1 991,92	19568,76	1630,73	464,76
Echelon 3	385	2	353	454	2 008,34	1 978,41	1 963,45	2 141,32	2 111,39	2 059,61	2 029,68	2 014,71	19849,92	1654,16	471,44
Echelon 4	403	2	364	468	2 061,20	2 030,32	2 014,90	2 194,76	2 163,88	2 246,03	2 112,46	2 066,17	20468,52	1705,71	486,13
Echelon 5	429	2,5	379	487	2 133,15	2 101,02	2 084,94	2 266,99	2 234,86	2 318,26	2 184,41	2 136,22	21312,00	1776,00	506,16
Echelon 6	445	2,5	391	502	2 190,56	2 157,42	2 140,85	2 324,40	2 291,26	2 375,67	2 241,84	2 192,11	21986,76	1832,23	522,19
Echelon 7	458	2,5	401	515	2 238,03	2 204,05	2 187,04	2 371,87	2 337,87	2 423,15	2 289,31	2 238,31	22549,08	1879,09	535,54
Echelon 8	471	3	411	528	2 285,75	2 250,89	2 233,79	2 419,58	2 384,73	2 470,84	2 337,01	2 284,74	23111,40	1925,95	548,90
Echelon 9	489	3	422	542	2 338,41	2 302,63	2 285,54	2 472,24	2 436,48	2 523,53	2 389,68	2 336,00	23730,00	1977,50	563,59
Echelon 10	505	3	435	559	2 400,47	2 363,92	2 346,50	2 534,30	2 497,43	2 585,58	2 451,74	2 396,43	24461,04	2038,42	580,95
Echelon 11	531	3,5	454	583	2 491,16	2 453,81	2 435,63	2 625,01	2 586,51	2 676,27	2 542,43	2 503,94	25529,40	2127,45	606,32
Echelon 12	563	-	477	613	2 600,77	2 562,45	2 543,34	2 734,62	2 694,17	2 785,89	2 652,05	2 591,79	26822,76	2235,23	637,04
Brigadier															
Echelon 1	458	2	401	515	2 238,03	2 204,05	2 187,04	2 371,87	2 337,87	2 423,15	2 289,31	2 238,31	22549,08	1879,09	535,54
Echelon 2	478	2,5	415	533	2 305,03	2 269,84	2 252,74	2 438,88	2 403,69	2 490,14	2 356,30	2 303,52	23336,40	1944,70	554,24
Echelon 3	499	3	430	553	2 376,21	2 339,88	2 322,67	2 510,06	2 473,60	2 561,32	2 427,48	2 372,79	24179,88	2014,99	574,27
Echelon 4	521	3	447	574	2 457,98	2 420,92	2 403,04	2 591,81	2 553,91	2 643,08	2 509,24	2 452,40	25135,80	2094,65	596,98
Echelon 5	545	3	464	596	2 539,12	2 501,33	2 482,75	2 672,94	2 633,61	2 724,22	2 590,39	2 531,38	26091,72	2174,31	619,68
Echelon 6	573	3	484	622	2 634,48	2 595,71	2 576,32	2 768,18	2 727,14	2 819,45	2 685,62	2 624,76	27216,36	2268,03	646,39
Echelon 7	597	-	503	646	2 726,03	2 685,74	2 665,60	2 859,02	2 816,38	2 910,30	2 776,46	2 714,04	28284,84	2357,07	671,76
Bier / Chef															
Echelon 1	558	2	473	608	2 581,72	2 543,54	2 524,60	2 715,56	2 675,44	2 766,83	2 632,98	2 573,04	26597,76	2216,48	631,70
Echelon 2	573	2,5	484	622	2 634,48	2 595,71	2 576,32	2 768,18	2 727,14	2 819,45	2 685,62	2 624,76	27216,36	2268,03	646,39
Echelon 3	597	3	503	646	2 726,03	2 685,74	2 665,60	2 859,02	2 816,38	2 910,30	2 776,46	2 714,04	28284,84	2357,07	671,76
Echelon 4	611	3	513	659	2 773,93	2 732,83	2 712,29	2 906,54	2 863,04	2 957,82	2 823,97	2 760,74	28847,16	2403,93	685,12
Echelon 5	623	3	523	672	2 822,11	2 780,22	2 759,27	2 954,36	2 910,01	3 005,63	2 871,79	2 807,71	29409,48	2450,79	698,48
Echelon 6	645	-	539	693	2 898,74	2 855,56	2 833,98	3 030,38	2 984,68	3 081,65	2 947,81	2 882,41	30309,12	2525,76	719,84
Major															
Echelon 1	607	2	510	655	2 759,79	2 718,95	2 698,53	2 892,55	2 849,29	2 943,81	2 809,98	2 746,97	28678,44	2389,87	681,11
Echelon 2	633	2	530	681	2 855,86	2 813,41	2 792,19	2 987,86	2 942,92	3 039,13	2 905,28	2 840,62	29803,08	2483,59	707,82
Echelon 3	652	2	544	699	2 923,30	2 879,73	2 857,93	3 054,78	3 008,65	3 106,05	2 972,21	2 906,37	30590,28	2549,19	726,52
Echelon 4	675	3	562	722	3 010,15	2 965,11	2 942,61	3 140,95	3 093,30	3 192,22	3 058,57	2 991,04	31602,48	2633,54	750,56
Echelon 5	691	3	574	738	3 067,63	3 021,64	2 998,66	3 197,99	3 149,33	3 249,26	3 116,06	3 047,09	32777,24	2689,77	766,58
Ech. excep.	701	-	582	748	3 105,94	3 059,32	3 036,02	3 236,00	3 186,65	3 287,26	3 154,38	3 084,45	32777,12	2727,26	777,27
RULP Ech. 1	744	2	615	790	3 265,10	3 215,82	3 191,20	3 392,94	3 342,28	3 445,20	3 313,53	3 239,64	34582,80	2881,90	821,34
RULP Ech. 2	772	2	635	816	3 361,16	3 310,29	3 284,87	3 489,25	3 436,74	3 540,52	3 409,59	3 333,30	35707,44	2975,62	848,05
RULP Ech. 3	784	-	645	829	3 408,74	3 357,08	3 331,25	3 536,45	3 483,51	3 587,72	3 457,17	3 379,68	36269,76	3022,48	861,41

MERCI AUX FORCES DE SÉCURITÉ QUI ONT FAIT BARRIÈRE AU VIRUS.



Chaque jour, l'accomplissement de vos missions a aussi été un geste barrière.

La MGP remercie les policiers, les surveillants pénitentiaires, les douaniers et toutes les forces de sécurité qui ont travaillé à barrer la route au Covid-19.

#FiersDeProtégerCeuxQuiProtègent

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 05/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.